



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 13
ET AVIS

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le ministre GOERTZEN

(N° 3) — *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale/The Mental Health Amendment Act*

M^{me} la ministre STEFANSON

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur les circonscriptions électorales/The Electoral Divisions Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 201) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*

M. FLETCHER

(N° 202) — *Loi sur la désignation du cimetière Brookside/The Brookside Cemetery Recognition Act*

M. FLETCHER

(N° 203) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat (nomination de conseillers de la Reine)/The Legal Profession Amendment Act (Queen's Counsel Appointments)*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (QUATRIÈME JOUR)

Motion de M. le *ministre* FRIESEN

Que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Motion d'amendement de M^{me} MARCELINO (Logan)

Que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « l'Assemblée », de ce qui suit :

déplore qu'en présentant le présent budget, le gouvernement provincial délaisse les priorités de la population manitobaine étant donné :

- a) qu'il n'a pas précisé la définition de « travailleur de première ligne » et qu'il n'a pas indiqué quels services seront protégés;
- b) qu'il n'a pas rendu publics, de manière ouverte et transparente, les résultats des examens des dépenses engagées par l'ensemble du gouvernement auprès du secteur privé;
- c) qu'il n'a pas garanti aux vaillants travailleurs du Manitoba que la vérification d'optimisation qu'il mènera n'entraînera pas de pertes d'emplois;
- d) qu'il n'a pas abordé les difficultés salariales des familles à faible revenu du Manitoba en refusant d'augmenter le salaire minimum et d'aider les familles qui vivent dans la pauvreté;
- e) qu'il n'a pas affecté d'autres ressources à la création des places en garderie dont ont besoin les familles manitobaines;
- f) qu'il ne s'est pas engagé à mettre en place un programme complet d'apprentissage précoce;
- g) qu'il n'a pas fait face aux besoins des personnes handicapées;

- h) qu'il ne s'est pas engagé à fournir les ressources nécessaires pour faire suite aux recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada;
- i) qu'il n'a pas fourni de l'aide communautaire et professionnelle aux nouveaux immigrants de la province;
- j) qu'il n'a pas su faire progresser les initiatives pour le nord du Manitoba;
- k) qu'il n'a pas préservé les services d'aide et de soutien dont ont besoin les aînés et les Manitobains à revenu moyen;
- l) qu'il n'a offert aucune nouvelle aide pour rendre les collectivités plus sécuritaires,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Motion de sous-amendement de M. GERRARD

Que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa l), de ce qui suit :

- m) qu'il ne s'est pas engagé à aborder les causes fondamentales des problèmes de dépendance aux médicaments d'ordonnance, à l'alcool et aux drogues illicites qui touchent nos collectivités;
- n) qu'il ne s'est pas engagé à éliminer les frais de transport en ambulance facturés aux personnes âgées à faible revenu;
- o) qu'il ne s'est pas engagé à établir de comités de justice pour la jeunesse;
- p) qu'il ne s'est pas engagé à agir immédiatement pour raccourcir le temps d'attente dans les salles d'urgence;
- q) qu'il ne s'est pas engagé à maintenir la cohésion des familles et à réduire le nombre d'enfants qui sont confiés aux Services à l'enfant et à la famille;
- r) qu'il ne s'est pas engagé à fournir les ressources nécessaires pour établir une unité spécialisée en AVC;
- s) qu'il ne s'est pas engagé à fournir les ressources ni un plan visant à éliminer les longues listes d'attente des garderies au Manitoba;
- t) qu'il ne s'est pas engagé à équilibrer le budget d'ici quatre ans;
- u) qu'il ne s'est pas engagé à consacrer des ressources suffisantes pour protéger la santé du lac Winnipeg;
- v) qu'il ne s'est pas engagé à réduire le coût des médicaments sur ordonnance que doivent payer les personnes âgées à faible revenu;
- w) qu'il ne s'est pas engagé à prendre des mesures immédiates contre l'épidémie de diabète;
- x) qu'il ne s'est pas engagé à régler la question du coût élevé des aliments dans les communautés éloignées du Nord;

- y) qu'il ne s'est pas engagé à achever l'aménagement de la route située du côté est du lac Winnipeg,
(M. BINDLE — 15 min)
-

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M^{me} la ministre STEFANSON

(N^o 2) — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act*
(M. ALTEMEYER — 15 min)

PROPOSITIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

M. le ministre CULLEN — Partenariat transpacifique

Attendu :

qu'entre 2012 et 2014, les exportations du Manitoba vers les pays signataires du Partenariat transpacifique se chiffraient en moyenne à plus de 9 milliards de dollars par année;

que le Partenariat transpacifique appuiera la croissance économique et la création d'emplois puisqu'il éliminera les tarifs sur la quasi-totalité des exportations clés du Manitoba tout en permettant l'accès à de nouvelles occasions d'affaires dans la région Asie-Pacifique;

que se soustraire au Partenariat transpacifique éliminerait l'accès à d'importants marchés commerciaux et mettrait en péril des emplois au Manitoba,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba confirme son appui au Partenariat transpacifique et qu'elle demande au gouvernement fédéral de prendre les mesures nécessaires en vue de ratifier l'Accord.

[M. MARCELINO (Tyndall Park) — 13 min]
